

Analyse tarifaire du plan d'épargne retraite

Analyse établie le 7 octobre 2020

Pour construire notre analyse, nous avons considéré 47 distributeurs du plan d'épargne retraite individuel. Nous nous sommes concentrés sur les 3 types de frais principaux au cours de la vie du PER : les frais de versements, les frais d'enveloppe & les frais de gestion.

Les **frais de versements** correspondent au pourcentage prélevé à chaque fois que vous versez de l'argent sur votre placement. Dit autrement, c'est une sorte d'impôt sur vos dépôts.

Les **frais d'enveloppe** sont les frais que vous payez pour avoir le droit de placer votre argent dans une enveloppe d'investissement. Enfin, les **frais de gestion** correspondent à la rémunération de la société de gestion qui gère votre portefeuille à votre place ; pour le PER Yomoni, il n'y en a pas !

